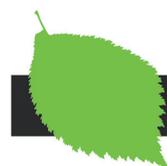


LISTE ROUGE DES REPTILES DU GRAND EST

2023



Les Listes rouges des espèces menacées en Grand Est
Volet Faune



Office
des données
naturalistes
du Grand Est

Odonat

UN TRAVAIL COLLECTIF

COMITÉ D'ÉVALUATION

Mathieu Aubry ; Damien Aumaître ; David Becu ; Stéphane Bellenoue ; Eric Bonnaire ; Yohann Brouillard ; Jean-François Cart ; Vincent Clément ; Christophe Eggert ; Gael Fellet ; Alain Fizesan ; Mathieu Gaillard ; Laurent Godé ; Eric Graitson ; François Guerold ; Thierry Kinet ; Aymeric Mionnet ; Alain Morand ; Julian Pichenot ; Jacques Thiriet ; Jean-Pierre Vacher

STRUCTURES CONTRIBUTRICES (DONNÉES ET/OU EXPERTISES)

Association Nature du Nogentais ; BUFO ; Cerema ; Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Sud Champagne ; Collectif Faune-Champagne-Ardenne ; Collectif Faune-Lorraine ; Commission Reptiles et Amphibiens du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine ; Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace ; Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne ; Lorraine Association Nature ; LPO Champagne-Ardenne ; LPO Meurthe-et-Moselle ; LPO Meuse ; LPO Moselle ; Natagora ; Neomys ; Office National des Forêts ; Parc naturel régional de la Forêt d'Orient ; Parc naturel régional de la Montagne de Reims ; Parc naturel régional de Lorraine ; Parc naturel régional des Ballons des Vosges ; Parc naturel régional des Vosges du Nord ; Regroupement des naturalistes ardennais

ÉQUIPE PROJET

Mathieu Aubry ; Damien Aumaître ; Stéphane Bellenoue ; Vincent Clément ; Alain Fizesan ; Raynald Moratin

COORDINATION GÉNÉRALE ODONAT Grand Est

PHOTOGRAPHIES

Couverture : Lézard à deux raies *Lacerta bilineata* [VU] - M. Aubry ;
Orvet fragile *Anguis fragilis* [LC] - M. Aubry ;
Lézard des souches *Lacerta agilis* [NT] - S. Vitzthum ;
Couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus* [LC] - M. Aubry

Page 2 : Lézard des murailles *Podarcis muralis* [LC] - A. Fizesan

Page 3 : Vipère aspic *Vipera aspis* [VU] - A. Farese ;
Lézard des murailles [LC] - A. Fizesan

Page 5 : Lézard vivipare *Zootoca vivipara* [LC] - F. Schwaab

Page 6 : Vipère péliade *Vipera berus* [CR] - C. Vuillemot

Page 8 : "gestion" de la trame verte hors période adéquate - A. Fizesan ;
talus favorable aux reptiles "défiguré" dans le vignoble champenois -
M. Aubry ; Couleuvre helvétique *Natrix helvetica* [LC] écrasée - M. Aubry ;
panneau de "signalisation" en Lorraine - P. Prevost

Encadrés espèces (haut en bas) :

- Page 7 : A. Fizesan (1) ; C. Rousselle (2) ; biotope (tourbière des Hauts Buttés sur le plateau ardennais) - A. Dupéron (3)
- Page 9 : M. Saillard (1) ; A. Fizesan (2 & 3) ; M. Aubry (4)
- Page 10 : A. Farese (1) ; lisière thermophile dans le Barrois, biotope des deux espèces - M. Aubry (2) ; A. Fizesan (3)

3^e de couverture : Vipère aspic [VU] - A. Farese

4^e de couverture : Coronelle lisse *Coronella austriaca* [NT] - A. Farese

PRÉSENTATION

LES REPTILES

Les reptiles existent depuis environ 310 millions d'années. "L'innovation" principale de ce groupe est l'œuf amniotique, qui permet de s'affranchir du milieu aquatique. Les reptiles sont un groupe paraphylétique, décrits comme des "amniotes non aviaires et non mammaliens" : les oiseaux et les mammifères en sont exclus, malgré le fait que ceux-ci soient également les descendants des premiers reptiles. Les formes modernes en France et en Europe apparaissent dès l'Eocène il y a 56 millions d'années. Plus récemment, l'alternance de phases froides et de réchauffements au Pleistocène, à partir de 2,5 millions d'années, ont conduit à l'essentiel de la distribution géographique des espèces jusqu'à nos jours.

Les reptiles sont poikilothermes (leur température interne varie avec le milieu extérieur) : du fait de leur préférence écologique pour des températures élevées, leur diversité apparaît maximale sous les latitudes chaudes.

Les reptiles comptent plus de 10 000 espèces dans le monde, dont seulement 206 espèces en Europe et 46 en France métropolitaine. En France, ils sont représentés par deux ordres : les Squamates, incluant les Ophidiens (serpents) et les Sauriens (lézards) ; et les Testudines (tortues).

LES REPTILES DU GRAND EST

La région abrite onze espèces autochtones et neuf espèces introduites.

Parmi ces dernières, deux seulement comptent des populations réellement installées : la Trachémyde écrite *Trachemys scripta* **NA**, et la Cistude d'Europe *Emys orbicularis* **NA** (pour laquelle l'indigénat n'est pas confirmé en Grand Est). Les autres espèces introduites (Peloméduse roussâtre *Pelomedusa subrufa*, Tarente de Maurétanie *Tarentola mauritanica*, Tryonix de Chine *Pelodiscus sinensis*, Tortue d'Hermann *Testudo hermanni*, etc.) sont uniquement signalées par des men-



CHIFFRES CLÉS

- Plus de 10 000 espèces dans le monde ¹
- 206 espèces en Europe ²
- 46 espèces en France métropolitaine ³
- 13 espèces en Grand Est



tions isolées, et n'ont pas été catégorisées, aucune population stable n'étant répertoriée en Grand Est.

Les espèces autochtones sont représentées par cinq espèces de lézards et six espèces de serpents. Le Grand Est, du fait de sa situation septentrionale, abrite assez peu d'espèces comparativement au pourtour méditerranéen (gradient de diversité sud / nord). La région représente ainsi la limite septentrionale pour plusieurs taxons : la Couleuvre d'Esculape *Zamenis longissimus* **DD**, présente seulement dans le sud de la Champagne ; la Couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus* **LC**, présente au sud de la Lorraine et de la Champagne ; la Vipère aspic *Vipera aspis* **VU**, absente d'Alsace ; le Lézard à deux raies *Lacerta bilineata* **VU**, ce dernier n'étant présent qu'en Alsace et en Champagne.

La Vipère péliade *Vipera berus* **CR**, en forte régression, possède en Grand Est ses populations les plus nord-orientales de son aire de répartition française. Ce noyau dans les Ardennes est d'ailleurs isolé des autres populations proches.

L'existence de populations introduites de deux serpents en dehors de leur répartition naturelle (la Vipère aspic en Alsace, et la Vipère péliade dans le massif vosgien) est à noter. Ces populations n'ont pas été prises en compte dans le cadre de l'élaboration de la Liste rouge du Grand Est, qui évalue les seules populations autochtones.

Les reptiles en Grand Est occupent une large gamme de milieux : zones humides, landes d'altitude, friches, forêts, prairies, pelouses calcaires, mais aussi divers milieux anthropiques (carrières, jardins, construction diverses, digues), au sein desquels la présence de microhabitats ensoleillés permettant la thermorégulation est indispensable.

ÉTAT DES CONNAISSANCES

Les reptiles sont des animaux discrets, encore peu observés par les naturalistes non spécialistes. De ce fait, le niveau de connaissance dans le Grand Est peut être localement lacunaire. C'est par exemple le cas pour la Couleuvre d'Esculape **DD**, dont la répartition extrêmement restreinte en Haute-Marne reflète potentiellement une méconnaissance de l'espèce, difficile à détecter, et qui a donc été catégorisée *Données insuffisantes*.

Toutefois, la participation bénévole aux bases de données analysées pour l'élaboration de cette Liste rouge a tout de même permis de combler nombre de lacunes. Plus de 50 000 observations ont été mobilisées, dont 80 % concernent la période récente (2010-2020). Majoritairement issues d'observations opportunistes dont la transmission est facilitée à l'ère du numérique, ces données ont permis une couverture plus fine du territoire, malgré certains biais importants à prendre en compte. À titre d'exemple, avec l'essor des sciences participatives, certaines espèces très communes et anthropophiles comme le Lézard des murailles ont bénéficié d'un regain d'intérêt, passant de 22 % des observations de reptiles en 2010 à 53 % en 2020. Ce déséquilibre peut arbitrairement suggérer que d'autres espèces déclinent par la simple comparaison de l'évolution de leur proportion d'observations. De même, il subsiste une hétérogénéité certaine de la pression de prospection, comme par exemple un fort manque de données dans le nord de la Champagne crayeuse, qu'il est important de considérer pour interpréter correctement les cartes de présence régionale.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les onze espèces de reptiles autochtones présentes dans le Grand Est ont été évaluées, dont trois (27 %) ont été inscrites sur la Liste rouge régionale, associées à l'une des catégories *En Danger Critique* ; *En Danger* ; *Vulnérable*.

Les causes de déclin des reptiles en Grand Est sont nombreuses et multifactorielles.

Ces espèces sont peu mobiles et associées à des domaines vitaux assez réduits, de quelques hectares au grand maximum. Elles sont donc étroitement liées à leurs habitats de prédilection, et de ce fait très sensibles aux modifications ou altérations de ces derniers. Leur fécondité et leur capacité de dispersion, assez faibles, limitent également les possibilités de recolonisation. Ainsi, Le Lézard à deux raies **VU** et la Vipère aspic **VU** atteignent dans le Grand Est leur limite d'aire septentrionale. Ils sont dépendants du bon état et de la continuité d'écosystèmes thermophiles souvent très morcelés dans la région.

L'altération ou la destruction des habitats est la cause majeure de la régression des reptiles. Elle est essentiellement liée en Grand Est à la simplification de nombreux paysages agricoles : disparition et régression des zones humides et

des mares, diminution des prairies, arrachage des haies et bosquets, simplification des lisières, fermeture et dégradation des landes et pelouses pastorales, gestion inadéquate des talus, bords de routes, murets et zones viticoles. L'urbanisation et les aménagements de grande ampleur (zones industrielles, parcs photovoltaïques, reconversion des friches industrielles) amplifient la régression et la dégradation des habitats semi-naturels.

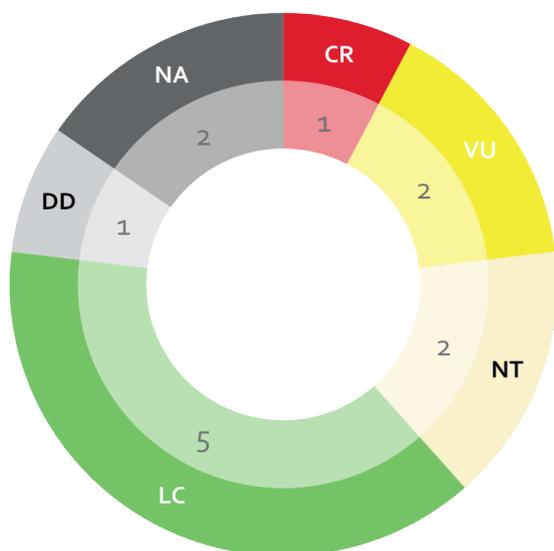
La fragmentation des habitats par les infrastructures (autoroutes, voies rapides, voies ferrées, canaux, etc.) engendre un isolement des populations et une rupture des continuités biologiques permettant des échanges génétiques.

Le Lézard des souches *Lacerta agilis* **NT**, particulièrement raréfié à l'ouest des Vosges, est ainsi menacé par la simplification du paysage agricole, le développement des surfaces urbanisées, et localement l'abandon des pratiques d'élevage extensif qui provoque la fermeture progressive des habitats ouverts. Quant à la Coronelle lisse *Coronella austriaca* **NT**, espèce peu mobile surtout associée aux habitats thermophiles, elle doit localement faire face à une régression de ses habitats naturels, mais aussi à celle de ses proies (petits lézards et orvets), impactés par la suppression des haies et des murs de pierres sèches. De fait, ces deux espèces ont été catégorisées *Quasi menacée*.

La mauvaise réputation des serpents, voire la peur viscérale qu'ils peuvent engendrer, aboutit souvent à la destruction volontaire des individus, particulièrement à proximité des habitations. Les populations régionales de Vipère aspic ont été victimes, comme dans le reste de la France, des prélèvements considérables engendrés par la prime à la vipère jusque dans les années 1960. Malgré la protection stricte de tous les reptiles, et notamment des Vipéridés depuis 2021, ces destructions continuent encore de nos jours sans que l'on puisse réellement mesurer leur impact sur les populations. La prédation des lézards par les animaux domestiques, en particulier les chats, est réelle également, mais difficilement quantifiable. À cela s'ajoute l'écrasement des individus sur les routes, malheureusement peu renseigné dans notre région.

D'autres menaces sont identifiées, même si leur impact est difficile à quantifier, telles les maladies (cas de l'ophidiomyose chez les serpents, attestée en Franche-Comté), ou le développement de certaines espèces prédatrices (comme le Sanglier *Sus scrofa*, ou introduites comme le Faisan de Colchide *Phasianus colchicus*). Enfin, les impacts du changement climatique ne sont aujourd'hui que partiellement évaluables, mais risquent de faire évoluer certaines aires de répartition. Le réchauffement exerce une pression supplémentaire sur certaines espèces inféodées aux zones d'altitude ou aux milieux frais (Vipère péliade **CR**, Lézard vivipare *Zootoca vivipara* **LC**). L'aire de leur optimum écologique pourrait alors se réduire fortement, et il est à craindre que les stations de basse altitude du Lézard vivipare soient négativement impactées. Quelques espèces pourraient néanmoins profiter de la remontée des températures pour s'étendre vers le nord, si la dégradation et la fragmentation des habitats ne limitent pas leur capacité de colonisation des niches écologiques devenues favorables.

SYNTHÈSE



CHIFFRES CLÉS

- 3 espèces menacées, soit 27 % des espèces évaluées
- dont 1 espèce *En danger critique d'extinction* 
- 2 espèces *Quasi menacée* 
- Aucune espèce éteinte 



Catégories UICN

Catégorie	Description	Nombre d'espèces	Proportion
RE	Éteinte régionalement (RE)	0	0%
CR	En danger critique d'extinction (CR) <i>dont En danger critique d'extinction, présumé disparu (CR*)</i>	1 0	9% 0%
EN	En danger (EN)	0	0%
VU	Vulnérable (VU)	2	18%
NT	Quasi menacée (NT)	2	18%
LC	Préoccupation mineure (LC)	5	45%
DD	Données insuffisantes (DD)	1	9%
Sous-total des taxons évalués		11	100%
NAi	Non applicable (NAi) - Taxon introduit dans la période récente (après 1500) dans la région étudiée	1	
NAr	Non applicable (NAr) - Taxon d'apparition récente (moins de 10 ans) dans la région étudiée	0	
NAo	Non applicable (NAo) - Taxon occasionnel, non implanté dans la région étudiée	0	
NAnc	Non applicable (NAnc) - Statut d'indigénat non confirmé dans la région étudiée	1	
NA	Sous-total des taxons Non applicable (NA)	2	

Sous-total Liste rouge

3 27%

85%

15%

Total des taxons étudiés 13

LISTE DES ESPÈCES

Ordre de menace, puis ordre taxinomique

Domaine taxinomique	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge Grand Est Catégorie UICN	Critères UICN
Reptiles	<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade	CR	C2a(i)
Reptiles	<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	VU	B2ab(iii)
Reptiles	<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	VU	C2a(i)
Reptiles	<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches	NT	pr. A2b
Reptiles	<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	NT	pr. B2b(iii)
Reptiles	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	
Reptiles	<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	LC	
Reptiles	<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	LC	
Reptiles	<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	LC	
Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	LC	
Reptiles	<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	DD	
Reptiles	<i>Trachemys scripta</i>	Trachémyde écrite	NAi	
Reptiles	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	NAnc	



NT
Quasi
menacée



LE LÉZARD DES SOUCHES

Lacerta agilis

Le Lézard des souches est un Lacer-
tidé atteignant une vingtaine de cen-
timètres, avec un fort dichromatisme
sexuel : les mâles ont la tête et les flancs
verts contrastant avec la queue et le dos
bruns, alors que les femelles sont entiè-
rement brunes. Bien qu'occupant une
très vaste répartition eurasienne, il est en
déclin sur la limite occidentale de son aire
de répartition. Menacé dans la plupart des
régions de France, il souffre essentielle-
ment de la disparition de ses habitats mais
aussi du réchauffement climatique en raison
de ses affinités continentales. Ce lézard est
fortement lié à des micro-habitats composés
notamment d'une strate arbustive bordée
d'une strate herbacée ensoleillée, comme les
haies et lisières de forêts intégrant une bande her-
beuse. La disparition de ses habitats mais aussi leur mau-
vaise gestion par un entretien intensif détruisant les strates herbacées lui sont très préjudiciables. Particu-
lièrement sédentaire, avec une faible capacité de dispersion, ce lézard est un indicateur de la qualité
écologique de ces milieux, très utilisé dans d'autres pays comme la Suède ou l'Allemagne.

CR
En danger
critique



LA VIPÈRE PÉLIADE

Vipera berus

Il s'agit de l'espèce de reptile
la plus menacée du Grand Est,
ainsi que l'indique sa catégori-
sation *En danger critique d'extinc-
tion*. D'affinité boréale, la Vipère
péliade fait partie des serpents
associés à une grande aire de
répartition mondiale. À l'échelon
régional, elle reste excessivement
localisée : Ardennes primaires ;
en marge ouest du département
de la Marne ; et au nord-ouest du
département de l'Aube (Nogentais).
Ces populations sont fragmentées et
aux effectifs faibles. Parallèlement, une
petite population a été introduite dans le mas-
sif Vosgien.

L'espèce, qui fréquente les tourbières, les
pelouses sèches et les zones délaissées, est
en déclin prononcé, comme dans plusieurs
régions et pays frontaliers.



Conserver ou restaurer des biotopes en améliorant leur gestion



- En promouvant une agriculture extensive, en rétribuant les exploitants selon la proportion et la qualité des éléments de la trame verte et bleue au sein de leurs exploitations (haies, mares, friches, landes, murs, murets, talus, etc.) pour stopper la simplification des paysages agricoles.
- En incitant les viticulteurs à adopter des pratiques culturales favorables aux reptiles, sentinelles d'une bonne gestion "écologique".
- En conservant dans les PLU(i) les éléments remarquables du paysage (haies, mares, bosquets, talus, murs, etc.) dans les territoires ayant encore des milieux semi-naturels favorables.
- En agissant localement en faveur des reptiles au travers des projets communaux ou intercommunaux de Trames Vertes, Bleues et Turquoise.



- En créant des zones refuges non gérées au sein des vergers, parcs urbains et jardins de particuliers.
- En améliorant la gestion des bords de route, talus de voies ferrées et autres délaissés routiers afin d'améliorer leur rôle de refuges et de corridors écologiques.
- En respectant la séquence *Éviter, Réduire, Compenser* et en réalisant de véritables mesures compensatoires efficaces dans le cadre de projets artificialisant les sols ou impactant des aménagements linéaires (réfection d'anciennes voies ferrées, voies vertes), en prenant en compte l'effet de la fragmentation sur la fonctionnalité des corridors écologiques.



Mettre en place des suivis scientifiques et des plans d'actions

- En restreignant ou interdisant les introductions de Faisans dans les zones semi-naturelles riches en reptiles.
- En améliorant la prise en compte des reptiles et particulièrement des serpents auprès des collectivités et du grand public via des dispositifs de type "SOS serpents".
- En mettant en œuvre un Plan régional d'actions Grand Est dédié aux reptiles, notamment ceux liés à la trame thermophile, aujourd'hui très fragiles.
- En mettant en place des suivis à long terme permettant de mesurer l'état des populations de reptiles en Grand Est, à l'instar du suivi Vipère aspic et Lézard à deux raies déjà existants dans le cadre de l'Observatoire Grand Est de la Biodiversité, ou du programme POPReptile animé par la Société Herpétologique de France.

DD
Données
insuffisantes**LA COULEUVRE D'ESCLAPE***Zamenis longissimus*

Cette espèce se trouve en Grand Est en limite d'aire septentrionale. Elle n'est présente que dans une petite portion méridionale de la Haute-Marne, où elle fréquente les lisières, les haies et les zones buissonnantes. Très discrète, elle a été observée moins d'une dizaine de fois depuis 2010. Ce très faible nombre de données justifie de fait sa catégorisation *Données insuffisantes*. L'espèce est cependant catégorisée *Préoccupation mineure* en France et en Europe.

LA COULEUVRE HELVÉTIQUE *Natrix helvetica*

Anciennement dénommée Couleuvre à collier, la Couleuvre helvétique est typique des milieux humides et frais. Elle est présente sur l'ensemble du territoire régional et est plutôt commune localement, bien qu'elle semble moins abondante en Champagne crayeuse et dans les zones de grandes cultures. Elle peut être observée dans des milieux variés : étangs, cours d'eau, mares, forêts humides, lisières, etc. Lorsqu'elle se sent en danger la Couleuvre helvétique pratique un comportement de défense qui consiste à simuler la mort, appelé la thanatose.

Elle est impactée par la dégradation et la destruction des zones humides, mais d'autres menaces pourraient prendre de l'ampleur, comme la fragmentation du paysage par la destruction des haies agricoles ou la construction d'infrastructures linéaires de transport, ainsi que le réchauffement climatique.

**LC**
Préoccupation
mineure**NA**
Non
applicable**LA TRACHÉMYDE ÉCRITE *Trachemys scripta***

Neuf espèces de tortues aquatiques allochtones (incluant la Cistude d'Europe pour laquelle l'indigénat n'est pas confirmé) ont été identifiées en Grand Est. La Trachémyde écrite, aussi appelée Tortue de Floride, est la tortue la plus répandue. Originaires d'Amérique du Nord et anciennement commercialisés en animalerie, des individus issus de relâchés illégaux dans la nature se retrouvent dans de nombreux points d'eau et cours d'eau de la région avec une prépondérance pour les grands centres urbains (Strasbourg, Metz, Nancy, Forêt d'Orient près de Troyes, etc.). Des preuves de reproduction sont identifiées en Grand Est et la Trachémyde écrite figure sur la liste des Espèces Exotiques Envahissantes. À l'instar de la Tortue épineuse, ou de la Péloméduse roussâtre, d'autres tortues exotiques, parfois toujours commercialisées, méritent également une surveillance accrue car des individus sont régulièrement retrouvés dans des milieux naturels.

VU
Vulnérable



VIPÈRE ASPIC *Vipera aspis*

La Vipère aspic atteint en Grand Est sa limite septentrionale de répartition européenne. Plus précisément, cette espèce n'est présente nativement qu'au sud de la Champagne, ainsi que sur les reliefs des côtes de la Lorraine (sans jamais franchir à l'est l'axe Meurthe/Moselle) où les populations les plus septentrionales se trouvent au nord de Metz (Moselle).

En limite d'aire, l'espèce se retrouve quasi exclusivement sur des habitats avec un caractère thermophile marqué : éboulis, pelouses calcaires, lisières exposées au sud, talus, murets de pierres sèches, anciennes voies ferrées, parfois carrières. Les populations y sont en général de faibles effectifs, fragmentées et isolées les unes des autres, même si sa répartition semble avoir peu évoluée depuis le début du siècle. Deux populations ont été introduites en Alsace, sur quelques collines thermophiles.

La fermeture des milieux ouverts thermophiles, réduisant d'autant plus les faibles capacités de dispersion de cette espèce peu mobile, ainsi que la destruction directe des individus (encore d'actualité), sont les principales menaces pour cette vipère, souvent difficile à observer.



LE LÉZARD À DEUX RAIES *Lacerta bilineata*

Ce robuste lézard est typique des milieux ouverts bien exposés de vignobles et de pelouses sèches arbustives. Il fréquente en effet une assez large gamme d'habitats : fruticées, ronciers, haies structurées, lisières et ouvertures forestières, pierriers végétalisés, vieux murets en bordure de parcelles viticoles, etc. En Alsace, il reste inféodé aux collines sous-vosgiennes, entre 200 et 500 mètres d'altitude. En Champagne, il s'observe entre 70 et 450 mètres d'altitude dans quatre régions naturelles. Il est absent de Lorraine.

Cette espèce, en limite nord de son aire de répartition nationale, est sensible à la destruction directe de ses habitats et à la fragmentation de ses noyaux de populations. Les infrastructures routières associées aux extensions urbaines, toujours en croissance, empêchent ou limitent fortement les échanges entre sous-populations. Ce lézard reste néanmoins assez abondant dans certains sites couverts d'une mosaïque d'habitats riches et variés. Les collines d'Alsace, le Barrois et le Pays d'Othe constituent ses bastions de présence.





POUR ALLER PLUS LOIN

La démarche

Table détaillée Reptiles



REMERCIEMENTS

Particulièrement chaleureux à l'ensemble des naturalistes bénévoles qui partagent leurs observations et rendent la réalisation de tels documents possibles.

À l'ensemble du comité d'experts, ainsi que tous les partenaires scientifiques, techniques et financiers qui se sont mobilisés pour ce projet.

TRAITEMENTS DES DONNÉES ET ANALYSES PRÉPARATOIRES

Vincent Clément ; Aurore Sindt

APPUI ET CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES

Léna Baraud (IUCN) ;
Dominique Orth (DREAL Grand Est)

MISE EN PAGE

Raynald Moratin

RÉDACTION

Mathieu Aubry ; Damien Aumaitre ; Stéphane Bellenoue ; Vincent Clément ; Alain Fizesan ; Vincent Noël ; Raynald Moratin

RÉFÉRENCES UTILISÉES

- 1 - Cox, N., Young, B.E., Bowles, P. et al. A global reptile assessment highlights shared conservation needs of tetrapods. *Nature* 605, 285–290 (2022). [www.researchgate.net/publication/360226606_A_global_reptile_assessment_highlights_shared_conservation_needs_of_tetrapods]
- 2 - Speybroeck, J. & al. (2020). Species list of the European herpetofauna – 2020. Update by the Taxonomic Committee of the Societas Europaea Herpetologica. *Amphibia-Reptilia* 41, 2, 139-189. [https://brill.com/view/journals/amre/41/2/article-p139_1.xml?language=en]
- 3 - INPN 2020. La biodiversité en France — 100 chiffres expliqués sur les espèces. UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN), Paris, 48 p. [<https://inpn.mnhn.fr/docs/communication/livretInpn/Livret-INPN-especes-2021.pdf>]

CITATION RECOMMANDÉE

ODONAT Grand Est (coord.), 2023.- Liste rouge des Reptiles du Grand Est. Collection «Les Listes rouges des espèces menacées du Grand Est - Volet faune », ODONAT Grand Est, Strasbourg, 12 p.



Cette Liste rouge a été
validée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (avril 2022)
et labellisée par l'UICN (septembre 2022)



Avec le soutien de



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement**